Affaires courantes

de mon devoir de poursuivre l'examen des affaires courantes.

discourse of the state of

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 47 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LA CRISE DU GOLFE PERSIOUE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des pétitions au nom de mes électeurs de Parkdale—High Park.

Attendu que l'invasion du Koweït par l'Irak est inacceptable et ne peut être tolérée, que les effets des sanctions imposées par les Nations Unies peuvent prendre du temps avant de se faire sentir, que des ressortissants étrangers sont encore détenus, que des troupes canadiennes sont actuellement dans le golfe Persique et que leur présence peut être nécessaire pendant une période de temps indéterminée, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de s'engager à ce que toute participation canadienne à des interventions militaires ait lieu uniquement sous le commandement et les auspices des Nations Unies.

• (1510)

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la pétition suivante concerne le congé parental. Les pétitionnaires sont très inquiets. Ils sont heureux de voir que les dispositions sur les prestations de maternité ont été étendues, à compter du 18 novembre 1990, afin de comprendre 10 semaines supplémentaires pour la mère et un nouveau congé de 10 semaines pour le père.

Malheureusement, il y a plusieurs femmes qui profitent actuellement de leur droit à 17 semaines de congé de maternité aux termes de l'ancienne loi. On a informé ces femmes qu'elles seront obligées de reprendre leur travail à la fin des 17 semaines et de travailler pendant 20 semaines de plus, pendant lesquelles le nouveau bébé aura été sevré et fera partie d'un programme de garderie sous la garde de la mère et/ou du père.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître la situation difficile dans laquelle se trouvent ces femmes et de les autoriser à pouvoir demander les 10 semaines supplémentaires immédiatement après le congé dont elles bénéficient actuellement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter qui porte sur un sujet différent. Ces pétitionnaires veulent signaler à la Chambre la violation flagrante des droits de la personne qui se poursuit en Iran.

Les signataires demandent humblement au Parlement de porter à l'attention du gouvernement du Canada le fait que, depuis l'an dernier, le respect des droits de la personne s'est grandement détérioré et les mollahs à la tête du pays ont de plus en plus recours aux actes de terrorisme.

Ils demandent au gouvernement du Canada de jouer un rôle actif dans la présentation et l'adoption de résolutions au cours de la 45^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour condamner la violation des droits de la personne en Iran et pour rendre hommage au regretté professeur Rajavi.

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée au cours d'une manifestation contre la participation du Canada au conflit en Irak.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'empêcher les Forces armées canadiennes de prendre part à une attaque qui serait menée contre l'Irak. Ils signalent que 87 p. 100 des Canadiens n'appuient absolument pas le premier ministre de notre pays et que la majorité des Canadiens s'opposent à la participation des Forces armées canadiennes à cette guerre. En fait, le plus grand obstacle aux voeux qu'expriment ici les Canadiens est probablement le premier minsitre et son gouvernement conservateur.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition vise à demander au Parlement de reconnaître que les sanctions économiques internationales ont eu un effet manifeste sur l'Irak et que la stratégie militaire du blocus est préférable à la guerre, aux affrontements sanglants et à la perte de vies humaines.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de donner aux sanctions économiques contre l'Irak le temps de faire effet et de retirer toutes les forces canadiennes du Golfe, sauf celles de maintien de la paix.